

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****Séance du jeudi 18 décembre 2025****Le jeudi 18 décembre 2025 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.Régulièrement convoqué
le 12/12/2025La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, et M. Alain DUBREUCQ, 3ème vice-président**Objet :** Approbation du
bilan socio-économique du
projet de Bus à Haut Niveau
de ServiceTitulaire(s) présent(s)

CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Marie MACKE ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Néant
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ;

(point 7)

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR : M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Christophe PILCH ;
CALL : Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.

RÉSULTAT DU VOTE ::Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) présent(s)

CABBALR : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU
CAHC : M. Régis DELATTRE ;
CALL : Néant

Nombre de titulaires
présents :
8Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)Nombre de suppléants
présents :
3

CABBALR : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ;
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCA ;

Nombre de suppléants
votants :
3Pouvoir(s) :
4

Suppléances : M. Régis DELATTRE a suppléé M. Christophe PILCH ; Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à M. Alain DUBREUCQ ; Mme Valérie CUVILLIER a donné pouvoir à M. P. CHÉRET ; M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; Mme Martine CHWICKO a donné pouvoir à M. Abdeljalil IDYOUSSEF

Nombre total de
votants :
15Secrétaire de séance : M. Pierre CHERETAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le : **19/12/2025**Administration : Paskal BARBELETTE ; Nathan DELGUSTE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPPublication
Le : **19/12/2025**

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-I et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

Certifié exécutoire
Le : **19/12/2025**

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation du bilan socio-économique du projet de Bus à Haut Niveau de Service

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L1511-6 du code des transports ;

Vu la convention de fin de projet avec l'Etat portant sur les modalités de versement de la subvention accordée pour la réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ;

Considérant que tout grand projet d'infrastructures de transports ayant bénéficié de financements publics doit faire l'objet d'une évaluation socio-économique dans les cinq ans suivant sa mise en service ;

Considérant qu'Artois Mobilités s'est engagé dans la convention de fin de projet avec l'Etat à produire et remettre aux services de l'Etat concernés des éléments d'analyse socio-économique ex-post du projet de lignes de BHNS ;

Considérant que le règlement du solde de la subvention accordée par l'Etat pour le projet de BHNS a été conditionné à la transmission de ce bilan.

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : APPROUVE le bilan socio-économique des lignes de Bus à Haut Niveau de Service.

Article 2 : AUTORISE le président d'Artois Mobilités à transmettre ce bilan aux services de l'Etat.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait et délibéré le 18/12/2025
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

